

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 18 mars 2022 à Onhaye**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. APPROBATION PV COLLÈGE 4 MARS 2022

Ce point est reporté.

2. ENTREVUE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CRAC

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour la transmission au CRAC des documents budgétaires de la zone après leur approbation, en même temps qu'aux communes de la zone.

3. CASERNE DE PHILIPPEVILLE - FRAIS ÉNERGIE 2017-2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur le paiement des factures de chauffage de la caserne de Philippeville pour les années 2017 à 2020, telles que revues par la RCA, pour un montant total de 51.193,30 € ; De proposer au Conseil de zone une modification budgétaire pour régler ces factures ; De demander au service Comptabilité de comparer les consommations de chauffage d'autres casernes similaires à celle de Philippeville ; De demander à la RCA de faire une proposition claire et sans ambiguïté pour la facturation 2022 qui ne concernerait que des plaquettes.

4. PERSONNEL ADMINISTRATIF – COÛTS DES DÉPLACEMENTS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de pas marquer son accord sur l'octroi d'un avantage financier au personnel pour faire face à l'augmentation des prix de carburant ; d'envisager éventuellement d'autres solutions plus équitables, à discuter avec le commandant de zone.

5. MP ACHAT VÉHICULE TRANSPORT DE PERSONNEL – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande d'un véhicule de transport de personnel à la société CINEY AUTOMOBILE SA, Saint-Gilles, 73 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre conforme au marché, de € 39.512,48, 21% TVA comprise ; De solliciter une confirmation du prix auprès de la société CINEY AUTOMOBILE SA avant d'envoyer la commande ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/743-52.

6. MP ACHAT TABLES POUR BEAURAING – RECTIFICATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 10 tables pour la salle de formation de Beauraing à la société BURO PARTNER (NOEL BUREAU) SRL, route de Neufchâteau, 74 à 6800 LIBRAMONT, pour le montant d'offre de € 1.487,09 TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

7. MP ACHAT 75 TIB FEU – RECTIFICATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande de 75 TIB feu (vestes et pantalons) à la société Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardooi pour le montant d'offre contrôlé € 60.847,88 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

8. VENTE DE VÉHICULES DÉCLASSÉS – LISTE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la vente des véhicules déclassés suivants et détaillée en annexe : Citerne Renault 1983, Remorque lourde bâchée 10T, Ex-Ambulance (ancienne navette) 2003 Sprinter 316 CDI, Ex-Ambulance (ancienne navette) 2011 Sprinter 316 CDI, Véhicule logistique Sprinter TN310 1990, Ambulance déclassée 2010 Sprinter 319CDI ; De transmettre l'offre à tous les acheteurs potentiels en même temps, sans accorder de priorité au personnel de la zone ; De valider le prix minimum de vente proposé.

9. MP ACHAT 2 FIREWALL – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'attribuer le marché "Achat de deux firewall" au soumissionnaire ayant remis la seule offre, soit VIATITUDE, rue de Londres, 28 à FR-75009 PARIS pour le montant d'offre contrôlé de € 3.888,85, 20 % TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

10. ACHAT LOGICIEL DE GESTION DES MOTS DE PASSE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande du marché "Achat d'un logiciel de gestion des mots de passe", licence pour 5 utilisateurs, au seul soumissionnaire ayant remis offre, soit COMPUTIC, Rue de Soulme, Morville 68 à 5620 FLORENNES, pour le montant d'offre contrôlé de € 508,20, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, article 351/123-13.

11. CASERNE DE CLERMONT – CONVENTION – REMARQUES

Ce point est reporté.

12. PERSONNEL ADMINISTRATIF - DEMANDE DE RÉDUCTION DES PRESTATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder une réduction du temps de travail d'1/5 temps à un agent administratif, pour une période indéterminée à partir du 19 avril 2022 ; D'inviter le service GRH à établir un avant à son contrat de travail.

13. RECRUTEMENT COACH SPORTIF – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner Monsieur Julien DEUXANT en tant que coach sportif gradué à mi-temps, dans le cadre d'un contrat de remplacement jusqu'au 31 décembre 2022, au grade et barème B1, avec une ancienneté pécuniaire à vérifier ; De proposer au Conseil de zone de verser les trois autres candidatures dans une réserve de recrutement pour une durée de 3 ans.

14. COMPTE 2021 – VALIDATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur le Compte 2021 de la Zone de Secours DINAPHI ; De soumettre le Compte 2012 à l'approbation du Conseil de zone.

15. SALON DE L'EMPLOI – PARTICIPATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la réservation d'un emplacement Pack bronze au salon de l'emploi du 9 juin 2022 à Namur ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/123-16.

16. PRÉVENTION – AÉRODROME DE CERFONTAINE – LITIGE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de proposer au Bourgmestre de Cerfontaine d'accorder un dernier délai de 3 mois à l'exploitant de l'aérodrome de Cerfontaine, prenant cours le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour se mettre en conformité avec les impositions du rapport ; De proposer au Bourgmestre de Cerfontaine la fermeture du site visé à l'article 1<sup>er</sup> si les travaux ne sont pas exécutés à la date buttoir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

17. PROJET CONVOCATION CONSEIL 01/04/22

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone fixe l'ordre du jour du Conseil de zone du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

La Présidente,  
Corine MULLENS